

L'an deux mille vingt, le dimanche 5 juillet, à 10 heures, le conseil municipal s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Parisette de la salle des fêtes de Usseau, suite à la convocation du 30 juin 2020.

Membres en exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

**Etaient présents** : **BOUCHERY** Marie-Christelle, **BERTAU** Jean-Marie, **GRATALOUP** Monique, **VIAUD** Patrice, **LIXON** Myriam, **CONSTANTIN** Jocelyne, **WIERZBICKI** Pascal, **WIERZBICKI** Nadine, **AUDÉ** Christine, **PETORIN** François, **LATROMPETTE** Sophie, **GIBAULT** Florent, **MOREAU** Cédric, **CHAT** Cyril, **BERTHELOT** Lucie, **MENNEGUERRE** Jean-Luc, **TEILLET** Philippe.

**Etaient absents et excusés** : néant

**Etaient représentés** : **GIRARDEAU** Fabrice donne pouvoir à **TEILLET** Philippe  
**DUGLEUX** Sébastien donne pouvoir à **MENNEGUERRE** Jean-Luc

**Secrétaire de séance** : Lucie BERTHELOT

**Public** : 14 personnes (salle limitée à 48 personnes-mesures de sécurité liées au COVID-19)

---

Mme Jocelyne CONSTANTIN, en qualité de doyenne de l'assemblée, en assure la présidence jusqu'à l'élection du maire.

Elle a constaté que le quorum était atteint et ouvre la séance.

Mme Lucie BERTHELOT a été désignée secrétaire de séance ainsi que secrétaire lors des élections. M. Cédric MOREAU et Mme Christine AUDÉ ont été désignés assesseurs.

## **1. Election du Maire de la commune nouvelle**

Il est procédé à l'élection du maire de la commune nouvelle, en application de l'article L2122-7 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Se sont présentés comme candidats : Mme Marie-Christelle BOUCHERY et M. Jean-Luc MENNEGUERRE.

Après avoir procédé au vote et au dépouillement, les résultats sont :

Marie-Christelle BOUCHERY : 15 voix

Jean-Luc MENNEGUERRE : 4 voix

**Mme Marie-Christelle BOUCHERY** a été proclamée maire de la commune nouvelle de Val-du-Mignon.

A l'issue de cette élection, Madame Constantin cède la présidence de la séance au maire de la commune nouvelle.

Mme Bouchery remercie l'assistance de lui accorder sa confiance et demande une minute de silence en hommage à Fabien Collignon, décédé le 20 juin 2020.

## 2 Election des 3 maires délégués (article L2113-11 du CGCT)

### ➤ Il est procédé à l'élection du maire délégué de Usseau

Se sont présentés comme candidats : M. Jean-Marie BERTAU et M. Jean-Luc MENNEGUERRE.

Après avoir procédé au vote et au dépouillement, les résultats sont :

Jean-Marie BERTAU: 15 voix

Jean-Luc MENNEGUERRE : 4 voix

**M. Jean-Marie BERTAU** a été proclamé maire délégué de la commune déléguée de Usseau.

### ➤ Il est procédé à l'élection du maire délégué de Thorigny-sur-le Mignon.

Se sont présentés comme candidats : M. Patrice VIAUD et M. Jean-Luc MENNEGUERRE.

Après avoir procédé au vote et au dépouillement, les résultats sont :

Patrice VIAUD: 15 voix

Jean-Luc MENNEGUERRE : 4 voix

**M. Patrice VIAUD** a été proclamé maire délégué de la commune déléguée de Thorigny-sur-le Mignon.

### ➤ Il est procédé à l'élection du maire délégué de Priaires

Se sont présentés comme candidats : Mme Marie-Christelle BOUCHERY et M. Jean-Luc MENNEGUERRE.

Après avoir procédé au vote et au dépouillement, les résultats sont :

Marie-Christelle BOUCHERY: 15 voix

Jean-Luc MENNEGUERRE : 4 voix

**Mme Marie-Christelle BOUCHERY** a été proclamée maire délégué de la commune déléguée de Priaires.

## 3 Détermination du nombre d'adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que les maires délégués sont adjoints de plein droit au maire de la commune nouvelle et ne sont pas comptabilisés dans l'effectif de 30 % ;

Le conseil municipal de la commune nouvelle de Val-du-Mignon, après en avoir délibéré, décide, la création de 4 postes d'adjoints au maire.

**Vote : 15 POUR/ 0 CONTRE/ 4 ABSTENTION**

#### **4 Election des adjoints**

Il est procédé à l'élection des adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

S'est présentée la liste de candidats :

- 1-Jean-Marie BERTAU
- 2-Monique GRATALOUP
- 3-Patrice VIAUD
- 4-Myriam LIXON

Après avoir procédé au vote et au dépouillement, les résultats sont :

Liste de Jean-Marie BERTAU : 15 voix  
et 4 bulletins blancs.

Ont été proclamés adjoints de la commune nouvelle de Val-du-Mignon :

- Jean-Marie BERTAU, 1<sup>er</sup> adjoint
- Monique GRATALOUP, 2<sup>e</sup> adjointe
- Patrice VIAUD, 3<sup>e</sup> adjoint
- Myriam LIXON, 4<sup>e</sup> adjointe

Suite aux élections, M. Philippe Teillet a demandé à prendre la parole. Mme Bouchery lui a accordée : il rappelle l'article 2 de la charte de l' élu local, qui doit être lue. Cet article précise que l' élu doit porter son mandat avec, comme objectif l'intérêt général et non l'intérêt personnel ou particulier. En tant que citoyen, il veillera au bon fonctionnement du budget et que la bonne gestion assurée par M.Sébastien Dugleux soit poursuivie.

M.Jean-Luc Mennequerre a demandé à prendre également la parole qui lui a été accordée : il rend hommage à Sébastien Dugleux, précédent maire. Concernant la représentativité des communes, il regrette que le bourg de Usseau ne soit pas assez représenté et espère que deux élus qui étaient dans la précédente mandature, soient plus présents aux réunions.

#### **5 Lecture de la charte de l' élu local**

Conformément à l'article L2121-7 du CGCT, lors de la première réunion du conseil municipal immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L 1111-1-1 du CGCT. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l' élu local et du chapitre III du titre II du CGCT relatifs aux conditions d'exercice des mandats municipaux (article L2123-1 à L2123-35)

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

\*Prochaine réunion du conseil municipal : vendredi 10 juillet 2020 à 20 heures.

Mme Marie-Christelle Bouchery, à la fin de la séance, a prononcé le discours suivant :

*« Mesdames, Messieurs,*

*Dans ce contexte de crise sanitaire depuis plusieurs semaines, le moment que nous vivons aujourd'hui est un moment fort et un moment singulier.*

*C'est d'abord une émotion personnelle.*

*Maire, c'est un beau mandat. C'est le mandat de la proximité, du contact, des réalisations qui se voient.*

*Mais l'émotion que je ressens est aussi une émotion collective. Je veux m'adresser ici à l'ensemble de l'équipe qui se trouve autour de cette table. Je veux leur rendre hommage pour la campagne qu'ils ont menée à mes côtés, sans compter leur temps ni leur énergie. Nous avons partagé beaucoup d'émotions, de joies, de peines et parfois de doutes.*

*C'est une équipe qui a montré sa solidité, son engagement, et qui aujourd'hui a hâte de mettre ses compétences, son énergie collective, au service de la commune.*

*Nous allons apporter nos pierres à l'édifice, comme d'autres l'ont fait avant nous et comme d'autres le feront après nous.*

*Je voudrais par ailleurs adresser un message particulier aux agents municipaux. Je sais que je pourrai compter sur leur dévouement, leur professionnalisme et sur leur expérience. Avec toute mon équipe municipale, nous sommes heureux et fiers de pouvoir travailler bientôt avec leur concours, à leurs côtés.*

*J'ai une pensée pour les 38 autres personnes qui se sont portées candidates mais écartées après le suffrage universel exprimé le 28 Juin. Presque 65% des inscrits sur la liste électorale sont venus voter.*

*Je tiens à remercier tous les électeurs qui nous ont soutenus*

*Le résultat de ce second tour est incroyable : 2 voix d'écart seulement entre les 2 listes en présence !*

*Il faut accepter ce score, la démocratie a parlé.*

*Ce chiffre 2 a des résonances particulières pour moi.*

*2 comme 2020, 2 fois le chiffre 20, année mémorable*

*2 pour deux hommes, amis, l'un parti avant la naissance de Val du Mignon, Gérard Gibault ; l'autre parti juste avant ce second tour, Fabien Collignon. Ils étaient engagés et resteront tous les deux présents dans nos futures réflexions mais surtout dans nos cœurs.*

*2 c'est aussi deux petites communes Priaires et Thorigny/M qui n'ont pas eu peur de s'associer à une plus grande, Usseau, dans un esprit de partage pour créer un nouveau territoire.*

*Et aujourd'hui c'est l'ensemble d'un conseil municipal et l'ensemble des citoyens de la commune qui j'espère avec confiance, respect, feront 2 et beaucoup plus pour partager, avancer, construire, Réussir Val du Mignon.*

*Je vous remercie et vous invite à nous retrouver autour d'un verre de l'amitié en respectant la distanciation requise. »*

M. Jean-Luc Mennequerre est intervenu en observant qu'un règlement intérieur du conseil municipal doit être instauré. Il demande que soit laissé à la liste d'opposition un espace d'expression sur les bulletins d'informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

Prochaine réunion : Vendredi 10 Juillet 2020.

Affiché en exécution de l'article 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Val-du-Mignon, le 8 juillet 2020.

**La secrétaire de séance,**

**Lucie BERTHELOT**

**Le Maire,**

**Marie-Christelle BOUCHERY**

(CR validé le 10 juillet 2020)